

- A R R E T E -

Le Maire de la Commune de St Ouen de Thouberville,

VU :

Le Code général des Collectivités Locales,

Le Code de la Route,

Les lois et règlements en vigueur,

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,

Vu la demande reçue le 18 juin 2025 par la société SAUR, 11 voie du Testelet, 27100 Val de Reuil, portant sur des travaux de branchement des eaux usées au 1 rue de Cambre,

Considérant que pour permettre à la société SAUR de réaliser ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans la voie précitée,

A R R E T E :

Article 1 : à compter du 23 juin 2025 et jusqu'au 30 juillet 2025, la société SAUR est autorisée à intervenir pour des travaux de branchement des eaux usées au 1 rue de Cambre,

Article 2 : Durant l'exécution des travaux, la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit :

- la circulation se fera manuellement,
- le stationnement et le dépassement est interdit à tout véhicule excepté ceux de l'entreprise chargée des travaux,
- la vitesse est limitée à 30 km/h,

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par la société SAUR.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes Roumois Seine
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.
- Société SAUR

St Ouen de Thouberville, le 19 juin 2025

Madame Le Maire,

A stylized signature in black ink, consisting of a large 'S' and a horizontal line.

Sandrine MENNITI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet de la commune le 19 juin 2025